

COMPTE RENDU réunion du 10 juillet 2020 à 18H30

Etaient présents : Mmes Paulette BERTRAND, Jacqueline LEJEUNE, Sandrine RIDEL,
MM Denis CONIL, Jean-Louis FORSANS, Yannis ROCHAS
Joséphine MORIN, excusée avait donné pouvoir à Denis CONIL

Date de convocation : 06 juillet 2020 secrétaire de séance : Sandrine RIDEL

Le compte rendu de la séance du 08-06-2020 est approuvé

1) Commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation)

La désignation des commissaires est effectuée par la Direction des Finances Publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;

- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiées à la commission.

Proposition du conseil :

(L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par la DGFIP)

1	BERTRAND Paulette	13	DAMBA Delphine
2	LEJEUNE Jacqueline	14	VALDES Nadine
3	RIDEL Sandrine	15	LAGET Philippe
4	FORSANS Jean-Louis	16	BEAUDET Robert
5	ROCHAS Yannis	17	AUMAGE Nicolas
6	MORIN Joséphine	18	GIROUIN Gérard
7	COMBE Marcelle	19	BERTRAND Christophe
8	DAUBIGNARD Philippe	20	PETRY Gérard
9	GARAIX Alexis	21	ALLEOUD Chantal
10	LAMBERET Patrick	22	PASQUAL Agnès
11	MIOLAN Jean-Pierre	23	ROCHAS Nathalie
12	SARTORIO Jean-Marie	24	FORSANS Muriel

2) Elections sénatoriales septembre 2020

Le maire invite le conseil à procéder à l'élection des délégués en vue de l'élection des Sénateurs

Un titulaire : Denis CONIL

3 suppléants : BERTRAND Paulette, FORSANS Jean-Louis, RIDEL Sandrine

3) autorisation d'urbanisme

Le maire informe avoir reçu une demande de déclaration préalable pour une clôture sur un muret dans le village.

Jean-Louis FORSANS concerné quitte la salle à 19H30

Le Conseil municipal demande au maire de contacter le pétitionnaire pour modifier le projet

Jean-Louis FORSANS réintègre la séance à 20H

4) Questions diverses

- Devant l'entrée de Madame GIROUIN, un panneau interdiction de s'arrêter sera peint
- organisation d'un pot d'accueil pour la présentation des nouveaux élus le 21 juillet à 19H place des Corneilles

La séance est levée à 20H30